

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0031463.2025.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SARL L'EDEN DES THES Adresse Hotel d'entreprises - Z.A. de Langelin 29510 Edern Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Importation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 13 mars 2025 19:03:17 +01 (Europe/Brussels) Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 26/11/2024 au 31/03/2026		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruits à coques, graines et préparations associées: Fruits séchés	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Au Soleil Couchant	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Au coin du Feu	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Ballade hivernale	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Charmante silhouette	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Domaine des rêves	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Escalade en Provence	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Fruits glacés	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Parlons d'amour	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Plongeon aux Caraïbes	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Pureté des montagnes	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Pêche merveilleuse	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Regain d'énergie	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Rooibos Fruits Rouges	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Thé Minceur	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Tisane relax	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Tisanes à base de chanvre	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Voyage en Eden	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Plantes séchées, épices et aromates	Biologique
	Thés / maté: Amande-Vanille	Biologique
	Thés / maté: Assam Chocolat	Biologique
	Thés / maté: Assam Epicé	Biologique
	Thés / maté: Au pied d'un théier	Biologique
	Thés / maté: Cascade de Saveurs	Biologique
	Thés / maté: Ceylan Grade O.P.	Biologique
	Thés / maté: Chimarrao	Biologique
	Thés / maté: China Jasmin High Grade	Biologique
	Thés / maté: China pain mu tan	Biologique
	Thés / maté: Darjeeling F.T.G.F.O.P.	Biologique
Thés / maté: Détente exotique	Biologique	
Thés / maté: Earl Grey russe	Biologique	
Thés / maté: Earl Grey	Biologique	
Thés / maté: Effluves de printemps	Biologique	
Thés / maté: English Breakfast Broken	Biologique	
Thés / maté: Envolée sauvage	Biologique	
Thés / maté: Fruits Rouges	Biologique	
Thés / maté: Genmaicha	Biologique	
Thés / maté: Grand Yunnan doré G.F.O.P.	Biologique	
Thés / maté: Gunpowder Temple Of Heaven	Biologique	
Thés / maté: Jardin enchanté	Biologique	
Thés / maté: Korakundah F.O.P.	Biologique	
Thés / maté: L'inattendu Maté	Biologique	
Thés / maté: Matcha	Biologique	
Thés / maté: Maté Exotique	Biologique	
Thés / maté: Maté Fruits Rouges	Biologique	
Thés / maté: Maté Oriental	Biologique	
Thés / maté: Maté citron-Gingembre	Biologique	
Thés / maté: Maté vert	Biologique	
Thés / maté: Menthe intense	Biologique	
Thés / maté: Menthe	Biologique	
Thés / maté: Noël Blanc	Biologique	
Thés / maté: Oolong Agrume	Biologique	
Thés / maté: Paradis Vert	Biologique	
Thés / maté: Parfum de rose	Biologique	
Thés / maté: Paysages Exotiques	Biologique	
Thés / maté: Rayon de miel	Biologique	
Thés / maté: Rooibos Nature	Biologique	
Thés / maté: Rooibos de Noël	Biologique	
Thés / maté: Sencha	Biologique	
Thés / maté: Sourire ravissant	Biologique	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Thés / matés: South India O.P.	Biologique
	Thés / matés: Souvenirs vanillés	Biologique
	Thés / matés: Thé Blanc nature	Biologique
	Thés / matés: Thé Noir - Rukeri	Biologique
	Thés / matés: Thé Noir nature	Biologique
	Thés / matés: Thé Pu Erh	Biologique
	Thés / matés: Thé Vert nature	Biologique
	Thés / matés: Thé de Noël	Biologique
	Thés / matés: Thés aromatisés	Biologique
	Thés / matés: Thés à base de Chanvre	Biologique
Thés / matés: Voyage antillais	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.		